

Charte de l'association Croquez local en Pays des Nestes

Les producteurs, transformateurs, artisans...

Art 1 sont en situation professionnelle et appartiennent au territoire géographique du Pays des Nestes

Art 2 s'engagent à produire en respectant les réglementations nationales et les cahiers des charges présents au sein des exploitations. Ils s'engagent en fonction des attentes des consommateurs à faire évoluer leurs pratiques si besoin et à travailler de plus en plus vers le respect de l'environnement

Art 3 s'engagent à être transparents face aux consommateurs par rapport aux matières premières utilisées, aux méthodes de production, transformations...Les consommateurs pourront visiter les exploitations pour connaître au mieux les produits qu'ils consomment. De même les prix des produits seront transparents.

Art 4 vendent leurs produits en leur nom, mettant en avant le terroir de production. Les producteurs sont responsables de leurs produits jusqu'à l'acte d'achat.

Art 5 s'engagent au respect mutuel entre les membres de l'association et au respect des critères de l'économie solidaire dans des circuits de commercialisation courts avec au maximum un intermédiaire

Art 6 s'engagent à proposer des produits de qualité, non industriels, élaborés au sein d'exploitation à taille humaine en faveur de l'installation de nouveaux producteurs sur le territoire.

Association Croquez local en Pays des Nestes
14 Rue de la Poste
65250 La Barthe de Neste
05 62 98 50 28
marianne.circuitcourt@orange.fr